

CONVOCATION

Cher(ère) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le **Conseil municipal** se réunira le :

Mardi 22 novembre 2022
Salle des Mariages – Hôtel de Ville
à 19 heures

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Je vous précise que l'ordre du jour sera le suivant :

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2022.

Décisions de Madame le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT.

Installation d'un conseiller municipal.

1. Convention entre la commune de Vaires-sur-Marne, le département de Seine-et-Marne et l'association École des sports vairoise USEP relative au fonctionnement de l'école multisports
2. Convention de partenariat pour la mise à disposition d'applications et de données sur le Géoportail de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne
3. Convention de financement entre le département de Seine-et-Marne et la commune de Vaires-sur-Marne pour le multi-accueil collectif familial les Bleuets
4. Convention de financement entre le département de Seine-et-Marne et la commune de Vaires-sur-Marne pour le multi-accueil collectif Le Jardin Imaginaire
5. Avenant n°01 au contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE)
6. Attribution de jours de congés pour sujétions particulières
7. Approbation du règlement relatif à l'habillement des agents municipaux
8. Modification du tableau des effectifs
9. Reprises sur provisions constituées pour couvrir les charges induites par le remplacement des agents réunissant les conditions de droits à congés dans le cadre des Comptes Epargne Temps (CET) et congés exceptionnels cumulés au cours des années antérieures pour un montant de 73082 euros
10. Admissions en non-valeurs et en créances éteintes de la Ville
11. Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de 27 990 euros afin d'intégrer le risque d'insolvabilité des redevables et reprise de provisions à hauteur de 5 296,60 euros
12. Autorisation donnée à Madame le Maire de souscrire une ligne de trésorerie pour un montant de 2 000 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne
13. Décision budgétaire modificative n°01 de la commune pour l'année 2022

Toute correspondance doit être adressée au Maire

14. Enquête de recensement de la population 2023 – Rémunération des agents recenseurs, du coordonnateur communal et de l'agent chargé du Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL)
15. Élection des représentants de la commune pour la commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'entretien des véhicules légers et des véhicules utilitaires avec la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne

Dans cette attente et comptant sur votre présence,

Veuillez croire Cher(ère) Collègue, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire



Edmonde JARDIN